

Photo sur CV : les recruteurs peu sensibles à la photo ?

La photo n'est pas essentielle ou obligatoire... mais elle peut donner un gros plus à votre CV !

Photo ou pas photo sur le CV ? Quoi ma gueule... qu'est ce qu'elle a ma gueule ? Une question récurrente qui vient lors de la réalisation de son CV : faut il mettre sa photo sur son CV ? Voici nos réponses pour vous aider à choisir et à finir votre CV gagnant !

La photo sur le CV n'est pas un élément obligatoire à mettre sur votre CV...

Selon une étude, d'un cabinet de recrutement Robert Half, réalisée entre les recruteurs français seraient plus attentifs à votre expérience professionnelle (42%) et vos diplômes (21%) qu'à votre apparence physique... seulement 3% commencent la lecture de votre CV par la photo. Une statistique étonnante sachant l'importance que peuvent porter certaines personnes à l'apparence physique avec des jugements subjectifs comme le look général, la couleur de peau, la coiffure... Les recruteurs sont de plus en plus sensibilisés à l'éthique lors du recrutement et peut être que leurs réponses dans cette étude n'étaient pas totalement honnêtes... (étude réalisée entre avril et mai 2011 auprès de 2187 répondants : ressources humaines, financiers ou dirigeants...)

La photo n'est pas un élément obligatoire sur un CV : aucun recruteur ne peut la demander lors d'un recrutement (sauf cas précis), il s'agit donc d'un plus à apporter ou non sur votre CV. La photo sur le CV n'est donc pas une donnée essentielle de votre CV !

...mais la photo sur le CV peut devenir un petit plus permettant de faire passer votre profil devant un autre...

Partant du principe que le CV réussit est une somme de détails bien structurés, votre photo peut donc donner quelques points en plus à votre candidature, mais cette photo doit être travaillée et bien réalisée pour lui permettre de révéler des aspects de votre identité : déterminé, sérieux, créatif, enjoué... dans de bonnes conditions.

Avez-vous les moyens et le temps d'obtenir une photo professionnelle ?

- > prenez le temps de vous habiller correctement comme pour un entretien : chemise, cravate... il s'agit d'illustrer un CV professionnelle, votre photo soit donc l'être à 100%
- > prenez aussi le temps de réaliser la photo dans de bonnes conditions matérielles : fond blanc, appareil photo reflex... le mieux étant un photo maton ou mieux encore un photographe professionnel (de quartier)

Les photos à bannir (qui vous font perdre des points) :

Ces exemples de photos sont issus de réels CV envoyés par des candidats (les visages ont été floutés pour la réalisation de cet article, mais le cadrage est resté identique à l'original) :



- 1 > les photos trop petites, pixélisées, de mauvaise qualité, prises soit même à bout de bras...
- 2 > les photos de vacances ou en soirée (avec en prime la tête d'une autre personne tronquée)
- 3 > les photos mal cadrées qui vous enferment et brident votre expression
- 4 > les photos mal exposées, avec un fond différent d'un fond neutre

La photo parfaite :

5 > fond neutre, très bonne lumière, bien coiffé, chemise, regard fixe et déterminé, bon cadrage avec un espace de liberté autour du visage.

Montrez votre visage professionnel

Autre point pouvant vous décider à ajouter une photo professionnelle de vous sur votre CV : Sans photo de vous sur le CV, certains recruteurs vont rechercher sur internet des informations complémentaires sur votre profil : existe-t-il des photos de vous sur internet ? Si votre photo Facebook ou autre est disponible à tous sur internet (à éviter) et qu'elle ne donne pas une image de vous professionnelle... dommage ! Si votre photo est sur votre CV : le recruteur aura sans doute moins de motivation à aller sur internet rechercher des infos sur vous... et aura une photo de vous en mode professionnel.

Extrait de: <http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/info/photo-cv-avec-ou-sans-photo-recruteurs-sensibles-photo-cv.html>